



[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

# LA LETTRE

N° 2024 15

19 AVRIL 2024

## Un article de grande consommation sur cinq devrait être interdit en Europe en raison de produits chimiques dangereux.

Stéphane MADARD, journaliste a publié en décembre 2023, un article révélant que 20% des articles de grande consommation ne répondent pas aux normes européennes en raison de la présence de produits chimiques dangereux (plomb, cadmium, phtalates, etc). Ce constat a été fait par l'agence européenne des produits chimiques ECHA. Ceci à la suite du contrôle portant sur 2400 articles. Concernant les appareils électriques (jouets, chargeurs, câbles, écouteurs,...) ce taux grimpe à 52% de produits non conformes.

Largelement sous-estimés jusqu'ici, les impacts sanitaires de l'exposition au plomb ont été réévalués à plus de cinq millions de morts par an dans le monde et à une perte de quotient intellectuel de l'ordre de 765 millions de points chez les enfants de moins de 5 ans à l'échelle de la planète, selon une étude publiée en septembre dans la revue scientifique *The Lancet Planetary Health*. Les phtalates, utilisés pour rendre les plastiques plus souples, sont des perturbateurs endocriniens particulièrement néfastes pour la reproduction. Quant au cadmium, il est classé cancérigène, mutagène et reprotoxique et est notamment en cause dans l'explosion des cancers du pancréas.

Ces trois substances chimiques ont également été détectées à des niveaux excessifs dans les articles de mode – sacs, bijoux, ceintures, chaussures ou vêtements. Selon les résultats des tests, 15 % de ces articles sont non conformes. Avec 16 % de non-conformité, les jouets non électriques regorgent également de produits dangereux pour la santé : les phtalates dans les pièces en plastique souple, mais aussi d'autres substances réglementées telles que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le nickel, l'acide borique ou les nitrosamines. Le rapport cite pêle-mêle les jouets pour le bain, les articles de puériculture comme les tapis d'éveil, les poupées, les costumes, les

figurines en plastique ou encore le slim (pâte gluante visqueuse).

Dans la plupart des cas (85 % des infractions constatées), les autorités chargées des contrôles ont pris des mesures qui ont permis d'aboutir au retrait des produits du marché (par les entreprises elles-mêmes, des interdictions ou des rappels d'articles), précise l'ECHA. En revanche, dans la majorité des cas (53 %), les entreprises contrevenantes ont échappé à toute forme de sanction, relève le rapport de l'autorité européenne. Seulement 18 % des infractions ont débouché sur des amendes, et seulement 13 % sur des plaintes ou sur l'ouverture d'enquêtes judiciaires.

Comme nous pouvons le voir, les pouvoirs publics sont beaucoup plus laxistes en matière de poursuite quand il s'agit d'industriels fraudeurs.

L'Agence s'est contentée de faire des recommandations:

- Aux industriels afin qu'ils redoublent de vigilance en menant des études adéquates en amont de la production. Et de la commercialisation
- - A la Commission Européenne pour l'encourager à prendre contact avec ses partenaires étrangers puisque la plupart des articles concernés provenaient de pays tiers.

Et pourquoi pas créer un organisme public de contrôle des produits en amont de leur fabrication.?

En tout état de cause ces produits doivent être interdits dans l'Union Européenne.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

[actionsantesolidarite@gmail.com](mailto:actionsantesolidarite@gmail.com)

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**